

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2012
(CONVOCATION DU 15 MARS 2012)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BOUTET-DE-MONVEL, CHENAL, CONCA, FANTIN, GACHET, LAISSUS, LE BLANC, PIERRETON, ROGEAUX

Mesdames CHAPPUIS, JEAN, ORTOLLAND, SIMON, TECHER, VALLET

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Madame Catherine DEBAISIEUX donne pouvoir à Madame Agnès SIMON.

Madame Marie-Noëlle FAURIE donne pouvoir à Madame Monique TECHER.

Madame Véronique FRANCHINO donne pouvoir à Madame Marie VALLET.

Madame Anne LAUZE donne pouvoir à Monsieur Bernard CHENAL.

Monsieur Fabien REMY donne pouvoir à Monsieur Bernard LAISSUS.

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Samya FKAIR

Messieurs Samir GUETTAFI et Frédéric KLIMEK

Monsieur Christophe PIERRETON est désigné Secrétaire de Séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2012

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 27 février 2012, **adopte à l'unanimité** le procès verbal qui en a été dressé.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe PIERRETON, 1^{er} Adjoint, et hors la présence du Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2011 dressé par Madame Catherine CHAPPUIS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- 1) LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2011.
- 2) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- 4) ARRETE les résultats définitifs.

III. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR Madame BIMET, Trésorière, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 2 janvier 2011 et par Madame BERNARDIN, Trésorière, du 3 janvier au 31 décembre 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2011 et les Décisions Modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant la conformité du Compte de Gestion 2011 :
 - 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

IV. BUDGET PRIMITIF 2012

Considérant les différentes informations données par Monsieur Didier FANTIN et la communication à l'ensemble des Conseillers Municipaux de tous les documents nécessaires à la prise des décisions,

Considérant le rapport présenté par Monsieur Didier FANTIN,

Considérant le débat qui s'est instauré au sein de l'Assemblée Municipale sur les propositions établies par la Commission Finances,

Considérant la balance présentée par le Receveur de la Commune pour l'exercice 2011 en concordance avec les écritures de la Mairie,

Considérant la présentation du budget primitif 2012 par nature et par fonction,

Considérant le vote du compte administratif 2011 laissant apparaître un résultat excédentaire en section de fonctionnement d'un montant de 774 101,49 euros,

Considérant l'état des restes à réaliser 2011, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) VOTE les taux d'imposition 2012 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 10,06 %
 - Taxe foncière propriété non bâtie : 56,77 %
 - Taxe foncière propriété bâtie : 18,35 %
- 2) VOTE le Budget de Fonctionnement par chapitre et par nature.
- 3) VOTE le Budget d'Investissement avec des chapitres « opérations ».
- 4) ADOPTE le Budget Primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de Fonctionnement	3 093 087,00 euros
Section d'investissement	3 504 478,91 euros
- 5) DECIDE d'affecter au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 774 101,49 euros.
- 6) APPROUVE le tableau des emplois tel qu'annexé au budget.
- 7) CHARGE le Maire de la réalisation de ce budget.

V. AMENAGEMENT DU SECTEUR DU GRAND CLOS – CONVENTION AVEC SAVOIE VIVANTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement d'une démarche participative animée par Savoie Vivante dans le cadre de l'aménagement du secteur du Grand Clos.

Dans le prolongement de la concertation préalable qui avait déjà été menée sur ce projet, des ateliers thématiques, animés par l'association Savoie Vivante, ont ainsi été mis en place.

La première réunion s'est déroulée le 15 février, réunion au cours de laquelle les modalités et les principes de cette démarche participative ont été présentés aux habitants volontaires, qui s'étaient inscrits préalablement en mairie.

Trois groupes de travail thématiques ont été constitués. Ceux-ci seront animés par l'association et devraient se réunir deux fois chacun.

Deux sorties de terrain sont également prévues ainsi qu'une restitution en réunion plénière aux élus.

Les modalités d'intervention de l'association doivent être finalisées dans le cadre d'une convention. Le coût de l'animation de cette démarche participative a été chiffré à 5 000 €. Le soutien financier du Conseil Général et du Conseil Régional s'élève à 1 500 €. Il restera 3 500 € à la charge de la Commune de Barby.

Afin de permettre à l'association « Savoie Vivante » de poursuivre l'accompagnement de la Commune dans cette démarche participative, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention fixant les modalités d'intervention de l'association « Savoie Vivante » pour l'animation de la démarche participative engagée pour l'aménagement du secteur du Grand Clos,
- AUTORISE le Maire à signer la convention sus-visée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Catherine CHAPPUIS

BARBY, le 30 mars 2012

Le Secrétaire de Séance,

Christophe PIERRETON